

Contribution des sciences de l'éducation à l'amélioration de la qualité des relations entre les kinésithérapeutes et les patients afin de prévenir tous risques d'interprétation pouvant conduire à des plaintes pour abus sexuels.

Résumé du mémoire Master 2 professionnel

Mémoire dirigé par Franck Gatto, (Maître de Conférences en Sciences de l'Education, HDR, Université Montpellier III) et soutenu publiquement devant un jury d'universitaires et de professionnels le 20 septembre 2014 par **Xavier GALLO**, Kinésithérapeute-Ostéopathe

Domaine : Sciences Humaines et Sociales. Mention : Sciences de l'Education
Spécialité : Responsable d'Evaluation, de Formation et d'Encadrement (REFE)



■ Xavier GALLO

Le contexte et l'utilité sociale de la recherche :

La Loi du 04 mars 2002 et la loi HPST du 21 juillet 2009 sont venues apporter de nouvelles modifications au système de santé français notamment dans le but d'améliorer la qualité et la sécurité des soins. Malgré ce cadre législatif le nombre de plaintes des patients contre les masseurs-kinésithérapeutes (MK) pour agressions sexuelles est beaucoup trop élevé. Il est important de comprendre ce phénomène pour tenter de proposer des pistes d'amélioration.

L'enquête n° 1 :

la recherche documentaire a permis de convoquer et de problématiser les modèles de la santé, les modèles de la communication, les modèles de la posture et le code de la santé publique.

La question de recherche :

Il est cherché à identifier, à valoriser et à questionner les modalités de communication et les pratiques des kinésithérapeutes auprès des patients au regard des risques d'interprétation de celles en qualité d'agression sexuelle

L'enquête n° 2, l'enquête n° 3 et l'enquête n° 4 :

L'enquête n°2 s'inscrit dans un paradigme positiviste dans une logique quantitative. A partir des résultats de la recherche documentaire il a été construit un questionnaire théorisé destiné aux kinésithérapeutes. Les 84 questionnaires renseignés ont été traités par le logiciel Excel pour produire des statistiques descriptives, différentielles et inférentielles.

L'enquête n°3 et n°4 s'inscrivent dans un paradigme phénoménologique dans une

logique qualitative. Elles ont été réalisées par des entretiens semi-directifs auprès d'une greffière et d'un assesseur – rapporteur d'une chambre disciplinaire de première instance (CDPI).

Les entretiens ont fait l'objet d'une retranscription intégrale du discours sous format Word puis d'une analyse par indexations notionnelles, thématiques et unités de sens.

Les résultats de la recherche :

- Les résultats de la recherche documentaire mettent en évidence la nécessité pour les MK de mettre en œuvre des modalités de communication, des modèles de la santé et des modèles de la posture conformes aux droits des patients afin d'éviter que ces derniers interprètent certaines pratiques comme des agressions sexuelles. Il s'agit d'informer et d'obtenir le consentement éclairé du patient, en utilisant en fonction du patient et de la situation, des modalités de communication et d'éducation conformes aux données acquises de la science.
- L'analyse du questionnaire sur les connaissances et les pratiques des kinésithérapeutes au regard du risque et de la prévention d'interprétation de celles-ci en qualité d'agression sexuelle conduit à un résultat de 31% de non-conformité avec les modèles précités (tests de connaissances et tests de mises en situations). A l'évidence les connaissances et l'utilisation de celles-ci en situations de soins sont à améliorer. Il a été constaté par statistiques inférentielles que les MK possédant un diplôme universitaire obtiennent de meilleurs résultats que ceux qui n'en possèdent pas.
- L'analyse des deux entretiens montre qu'excepté quelques cas déviants, les

plaintes des patients pour agressions sexuelles à l'encontre des MK sont liées à une communication non conforme des MK. Les MK placent le patient en posture d'agent contrairement au droit et méconnaissent les phénomènes de transfert en psychologie. « L'agent subit, il est spectateur, usager ou pire assujéti » (Ardoino, 2000).

Limites du dispositif de recherche :

Le panel de réponses n'est pas exhaustif et paraît insuffisamment représentatif de la population étudiée.

Les apports des résultats à la pratique et les perspectives :

Trop d'affaires pour agression sexuelle mettant en cause des kinésithérapeutes sont liées à un défaut de communication et à un rapport à l'autre inapproprié. Ce constat conduit à penser que l'amélioration de la qualité des soins passe par une communication basée sur l'échange, l'éducation et sur une participation active du patient à son traitement. Selon Jodelet (1991) « *Partager une idée, un langage, c'est aussi affirmer un lien social et une identité* ». Il est proposé trois pistes de travail : passer de l'enseignement de techniques à la formation de praticiens réflexifs, informer les professionnels sur les traumatismes provoqués et sur les risques encourus quant au non respect du consentement éclairé du patient, former les kinésithérapeutes en exercice par des formations continues adaptées. Selon Gatto (2014) : « *C'est par l'expérience et par la formation à et par la recherche (à l'université) que les masseurs-kinésithérapeutes s'approprient des compétences conformes aux données acquises de la science* ». ■

Références bibliographiques :

- Ardoino, J. (2000). *Les avatars de l'éducation*. Paris : PUF.
- Gatto, F. (2014). *Extrait des actes du 5^{ème} colloque organisé par le CIROMK PACA-Corse* (Ajaccio, 23 mai 2014).
- Jodelet D. (1991). *Les représentations sociales*. Paris. PUF.

Mots clés :

Kinésithérapeute, représentation sociale, posture, agressions sexuelles, communication, formation.